

Régime de retraite GRIV - 11/2025

Annexe - Les frais du PER assurantiel*

Montant minimal de versement initial: NA

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 0 €

Cotisation annuelle à l'association (sur l'épargne constituée et les provisions de rente) : 0,03%

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports

Support fonds euros

10 % des produits financiers au cours de l'exercice
avec un minimum de 0,63% de l'encours géré

Support unités de compte

NA

Support Eurocroissance

NA

Gestion pilotée par horizon

NA

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

Fonds obligations (moyenne)

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

Fonds immobilier**** (moyenne)

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

NA

Gestion financière évolutive - grille « prudent horizon retraite »

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

Gestion financière évolutive - grille « équilibré horizon retraite »

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

Gestion financière évolutive - grille « dynamique horizon retraite »

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

Gestion financière évolutive - grille « offensif horizon retraite »

NA

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

NA

Autres frais annuels

frais forfaitaires

NA

frais proportionnels

NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement

0%

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)

NA

Frais d'arbitrage

proportionnels ou forfaitaires

NA

nombre d'arbitrages gratuits par an

NA

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0%

Frais sur les versements de rente

0%

Frais de rachat exceptionnel

0%

NA: non applicable

* : le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** : la catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres viés.

*** : part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** : la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.